

Le planning familial 38 de Céline Deslattes vote pour le burqini contre la liberté des femmes

écrit par Christine Tasin | 13 juillet 2019

GRENOBLE Un communiqué qui va faire parler

Le burkini et le Planning familial 38...

Depuis le début de la polémique du burkini à Grenoble, le silence du Planning familial 38 avait été remarqué. Et ce n'est que ce jeudi que l'association a pris une position qui risque d'être âprement commentée. Via un communiqué signé par sa présidente Céline Deslattes et intitulé "Nos corps dérangent, jetons-nous à l'eau !", le Planning dit : « À celles et ceux qui invoquent la laïcité ici et nationalement, nous rappelons, comme l'ont fait avant nous le Défenseur des droits, l'Observatoire de la Laïcité et les fédérations iséroises des associations de La Ligue de l'Enseignement, La Libre Pensée, La Ligue des Droits de l'Homme, que la question des tenues de bains n'en relève pas. La loi de 1905 n'instaurer pas de police du vêtement. La laïcité impose la neutralité au service public et à ses agents, pas à ses usagers. C'est l'État qui se doit d'être laïque, pas la société. Et si l'État considérait que des lieux de baignade devenaient l'égal d'une école, ce serait donc à lui de légiférer préalablement sur le sujet. »

« Pas de problème d'hygiène »

Le texte poursuit sur le même ton : « Ainsi que le relevait, en 2016 déjà, le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations unies les codes vestimentaires interdisant les burkinis sur les plages, « affectent de manière disproportionnée les femmes et les filles et sapent leur autonomie en niant leur aptitude à prendre des décisions indépendantes sur leur manière de se vêtir et constituent une discrimination claire à leur encontre. Ce qui est donc en jeu ici c'est bien une discrimination et une stigmatisation à l'encontre d'un groupe de personnes spécifique. La question du maillot de bain



La présidente Céline Deslattes signe un texte intitulé "Nos corps dérangent, jetons-nous à l'eau !" Photo Le DL/archives

et la polémique médiatique montrent bien la double oppression que subissent les femmes musulmanes du fait d'islamophobie et du contrôle patriarcal sur les corps. Sans relativiser la particularité de cette oppression, nous dénonçons l'injonction à la standardisation [...] Les règlements des piscines pourraient évoluer partout pour permettre à toutes les femmes et toutes les personnes qui le souhaitent de porter les tenues de bains dans lesquels elles se sentent à l'aise. Le maillot couvrant ne pose pas de problème d'hygiène ni de sécurité : aux piscines de Rennes, à Oslo (Norvège) il est autorisé depuis 2009 et en Suède on peut même en louer dans une piscine [...] Nos corps, nos choix, tel est le principe fondateur de notre mouvement et une fois encore nous le réaffirmons, non à l'oppression, non à l'instrumentalisation et vive la liberté en maillot de bain couvrant, maillot de bain une pièce, bikini, short, jupette, topless, peu importe ! »

CAF : l'allocataire responsable

Ce mercredi, la direction de la CAF de l'Isère a présenté son bilan annuel sur l'année 2018. Elle a souligné l'importance de rendre pleinement acteur l'allocataire face à son dossier.

Ce mercredi, Claude Chevalier, directeur de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Isère, Pascale Francezon, directrice comptable et financière au sein de l'organisme et Nicolas El Sawy, responsable des fraudes et des recours à la CAF ont présenté leur bilan sur l'année 2018. Ainsi sur 1,419 milliard d'euros de dépenses générées par la CAF de l'Isère en 2018, c'est près de 1,2 milliard qui a été reversé directement aux 242 148 allocataires en termes de prestations. Une proportion égale à 51 % de la population totale de l'Isère.

Éviter de générer des remises de dettes

Aujourd'hui, le principal défi de la CAF est de « responsabiliser les allocataires face à leur dossier », selon Claude Chevalier. C'est veiller avant tout à justesse de leurs déclarations « mettre en place des mécanismes pour éviter que les usagers renouvellent des erreurs », a expliqué Pascale Francezon. L'effet, la recherche de cet équilibre permet de ne pas générer de remises de dettes, phénomène qui pourrait placer les bénéficiaires d'allocations en difficulté. La loi pour un État au service d'une société de confiance (soc) du 10 août 2018 veille à l'instauration d'un "droit à

A Grenoble rien de nouveau. On s'y attendait, on peut supposer qu'il a fallu un coup de fil de Macron ou Schiappa à Céline

Deslattes pour qu'elle sorte de son silence pour proférer ces énormités (communiqué repris par le *Dauphiné Libéré*, merci à Olivier Saint-André qui nous l'a signalé) :

GRENOBLE Un communiqué qui va faire parler

Le burkini et le Planning familial 38...

Depuis le début de la polémique du burkini à Grenoble, le silence du Planning familial 38 avait été remarqué. Et ce n'est que ce jeudi que l'association a pris une position qui risque d'être âprement commentée. Via un communiqué signé par sa présidente Céline Deslattes et intitulé "Nos corps dérangent, jetons-nous à l'eau !", le Planning dit : « À celles et ceux qui invoquent la laïcité ici et nationalement, nous rappelons, comme l'ont fait avant nous le Défenseur des droits, l'Observatoire de la Laïcité et les fédérations iséroises des associations de La Ligue de l'Enseignement, La Libre Pensée, La Ligue des Droits de l'Homme, que la question des tenues de bains n'en relève pas. La loi de 1905 n'instaurer pas de police du vêtement. La laïcité impose la neutralité au service public et à ses agents, pas à ses usagers. C'est l'État qui se doit d'être laïque, pas la société. Et si l'État considérait que des lieux de baignade devenaient l'égal d'une école, ce serait donc à lui de légiférer préalablement sur le sujet. »

« Pas de problème d'hygiène »

Le texte poursuit sur le même ton : « Ainsi que le relevait, en 2016 déjà, le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations unies les codes vestimentaires interdisant les burkinis sur les plages, « affectent de manière disproportionnée les femmes et les filles et sapent leur autonomie en niant leur aptitude à prendre des décisions indépendantes sur leur manière de se vêtir et constituent une discrimination claire à leur encontre. Ce qui est donc en jeu ici c'est bien une discrimination et une stigmatisation à l'encontre d'un groupe de personnes spécifique. La question du maillot de bain



La présidente Céline Deslattes signe un texte intitulé "Nos corps dérangent, jetons-nous à l'eau !" Photo Le DL/archives

et la polémique médiatique montrent bien la double oppression que subissent les femmes musulmanes du fait d'islamophobie et du contrôle patriarcal sur les corps. Sans relativiser la particularité de cette oppression, nous dénonçons l'injonction à la standardisation [...] Les règlements des piscines pourraient évoluer partout pour permettre à toutes les femmes et toutes les personnes qui le souhaitent de porter les tenues de bains dans lesquels elles se sentent à l'aise. Le maillot couvrant ne pose pas de problème d'hygiène ni de sécurité : aux piscines de Rennes, à Oslo (Norvège) il est autorisé depuis 2009 et en Suède on peut même en louer dans une piscine [...] Nos corps, nos choix, tel est le principe fondateur de notre mouvement et une fois encore nous le réaffirmons, non à l'oppression, non à l'instrumentalisation et vive la liberté en maillot de bain couvrant, maillot de bain une pièce, bikini, short, jupette, topless, peu importe ! »

SOCIAL

À l'occasion de son

CAF : l'o à respo

Ce mercredi, la direction de la CAF de l'Isère a présenté son bilan annuel sur l'année 2018. Elle a souligné l'importance de rendre pleinement acteur l'allocataire face à son dossier.

Ce mercredi, Claude Chevalier, directeur de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Isère, Pascale Francezon, directrice comptable et financière au sein de l'organisme et Nicolas El Sawy, responsable des fraudes et des recours à la CAF ont présenté leur bilan sur l'année 2018. Ainsi sur 1,419 milliard d'euros de dépenses générées par la CAF de l'Isère en 2018, c'est près de 1,2 milliard qui a été reversé directement aux 242 148 allocataires en termes de prestations. Une proportion égale à 51 % de la population totale de l'Isère.

Éviter de générer des remises de dettes

Aujourd'hui, le principal défi de la CAF est de « responsabiliser les allocataires face à leur dossier », selon Claude Chevalier. C'est veiller avant tout à la justesse de leurs déclarations « mettre en place des mécanismes pour éviter que les usagers ne renouvelent des erreurs », a expliqué Pascale Francezon. En effet, la recherche de cet équilibre permet de ne pas générer de remises de dettes, phénomène qui pourrait placer les bénéficiaires d'allocations en difficulté. La loi pour un État au service d'une société de confiance (soc) du 10 août 2018 veille à l'instauration d'un "droit à

A ceux qui nous demandaient ce que nous pensions . Bonne lecture □ [@leplanning38](#) [@leplanning](#)
pic.twitter.com/R0dbQJJWbo

– Céline Deslattes (@celinedeslattes) [11 juillet 2019](#)

.

Les choses n'arrivent pas par hasard. On sait que [Soros finance Alliance citoyenne](#). On sait que Toubon et Macron sont pour l'islamisation de la France...

Le reste coule de source.

.

L'argumentation de Céline Deslattes est spécieuse, ridicule et lamentable.

Les tenues de bain n'auraient pas de rapport avec la laïcité car " la loi de 1905 n'instaure pas la police du vêtement", "elle impose la neutralité aux agents du service public, pas à ses agents, l'Etat doit être laïque, pas la société. Et notre Constitution, alors, la Deslattes, t'en fais quoi ? Tu t'essuies la burqa avec ? L'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 est très clair : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. Il suffit de voir à quel point le problème du burqini bouscule, bouleverse, révolte, crispe... pour comprendre qu'il trouble sérieusement l'ordre public... comme tout ce qui touche l'islam. La Deslattes ne connaît de la laïcité que la loi de 1905 quand elle est constitutive de la République depuis ses origines, par essence. La laïcité est née en 1789 quand les hommes sont devenus égaux en droit, indépendamment de leur naissance et de leur religion. Et qu'une femme, parce qu'elle est femme, soit obligée de s'accoutrer comme un pingouin, cela viole l'égalité.

. Et naturellement la suite est la mascarade habituelle, interdire le burqini saperait l'autonomie des femmes. Mieux vaut en rire. Une emburquinée autonome et libre ? Mieux vaut entendre ça qu'être sourd.

Interdire le burqini, une discrimination et une stigmatisation, bref, de l'islamophobie. Rengaine habituelle. Quel journaliste ira demander à cette Deslattes si les naturistes interdits de baignade à poil ne sont pas, eux aussi, discriminés et stigmatisés... Et la gourdasse de renvoyer dos à dos l'islamophobie et le contrôle patriarcal sur les corps. C'est elle qui le dit, spontanément... Bref, mieux vaut le contrôle patriarcal (et marital) sur les corps que la liberté et l'émancipation imposés par l'Etat.

Et de dénoncer la standardisation... Oyez bonne gens, regardez autour de vous, si vous avez la chance de vivre dans des territoires pas encore complètement standardisés, ces jolies femmes, vêtues légèrement, toutes plus fraîches et vivantes les unes que les autres, c'est, aux yeux de la Deslattes, de la standardisation...

.

Et elle est responsable du planning familial... ça fait peur ! Si je comprends bien cette donzelle s'interdit de prescrire une quelconque contraception, un quelconque avortement à une musulmane, au nom du refus de l'égalité homme-femme, au nom du refus de la standardisation, au nom du contrôle patriarcal qu'elle privilégie.

Ce n'est pas avec de tels zozos que la démographie va refluer en Afrique et chez nos immigrées...

.

Ah ! J'oubliais... Quand on jette un oeil sur le [compte twitter de la donzelle](#) on découvre qu'elle est engagée chez les liberticides EELV, qu'elle salue bien bas l'islamophile

Plenel... Bref, on a une directrice du Planning familial, à Grenoble, qui n'a pas d'éthique, et qui se permet d'utiliser son poste, sa responsabilité publique, pour faire de la basse politique...

Pas de quoi être fière. Elle devrait démissionner... ou plutôt être démissionnée. Ce n'est pas avec Macron que cela peut arriver.

.

Et on n'a pas tout vu... Il est clair que Macron veut faire sauter toutes les digues qui empêchent l'islam d'imposer ses normes et lois barbares, misogynes et moyenageuses partout.